



### Réunion du bureau du 22 octobre 2024

**Président : M. MILLET Nicolas**

Membres présents : MM. BOURGEOIS Serge, FONTENIL Benoît (Visio), JAUNEAU Bastien, MOREAU Patrick, SORIGNET Jean-Pierre.

Membre excusé : M. FOURNEAU Thierry.

Invitée excusée : Mme BARROT Pierrette.

Invité excusé : M. GARDERES Henri.

#### Ordre du jour

- Approbation du PV n°1 du 17/09
- Point sur les effectifs
- Retour d'activités
- Préparation des activités futures
- Courriers
- Tour de table

Le secrétaire de la commission étant excusé, un secrétaire de séance est désigné en la personne de M. BOURGEOIS Serge.

1) Approbation du PV n°1 du 17/09 :

Le procès-verbal est validé à l'unanimité des membres présents.

2) Effectifs :

A la date du 22 octobre 2024, la CDA compte 149 arbitres répartis comme suit :

- 4 arbitres de la Fédération
- 25 arbitres Régionaux
- 110 arbitres Départementaux
- 10 dossiers sont en attente de validation Médicale.



### 3) Retour d'activités :

#### ➤ Stage futsal :

Ce stage animé par M. MOREAU Patrick s'est tenu le dimanche 29/09 (matin) au siège du district.

3 arbitres ont suivi ce stage, et 2 sont désignables.

#### ➤ Rattrapage test physique :

Le rattrapage du test physique s'est déroulé le dimanche 6 octobre à St Jean d'Angély sur le terrain synthétique. Le rattrapage a été encadré par MM. JAUNEAU Thierry, SORIGNET Jean-Pierre, FOURNEAU Thierry, MASSONNEAU Philippe et COPERTINO Nicolas.

Pour cette session, 59 arbitres étaient convoqués : 31 arbitres présents, 3 arbitres excusés et 25 arbitres absents. 1 arbitre en situation d'échec.

Une deuxième session de rattrapage sera validée lors de la réunion de CDA plénière du 29/10.

#### ➤ Stage arbitre de club :

Cette formation sera encadrée par trois chargés de mission, JAUNEAU Bastien, DROINEAU Julien et CHAIGNE Sébastien du district de la Charente. Ils seront accompagnés de COPERTINO Nicolas et BOURGEOIS Serge. Au 22 octobre 2024, la CDA compte un total de 23 inscriptions (7 mineurs, 3 féminines, représentant 21 clubs différents). Un match de R3 à St Palais servira de base d'apprentissage pour les stagiaires. La date pour passer l'examen théorique reste à définir (sous 15 jours après la date du stage) en plus d'une formation FMI.

### 4) Préparation des activités futures :

#### ➤ FIA du 25 au 27 octobre 2024 :

Cette formation sera encadrée par trois chargés de mission, MM. JAUNEAU Bastien, DROINEAU Julien et CHAIGNE Sébastien du district de la Charente. Ils seront accompagnés de MM. COPERTINO Nicolas et BOURGEOIS Serge. Au 22 octobre 2024, la CDA compte un total de 23 inscriptions (7 mineurs, 3 féminines, représentant 21 clubs différents). Un match de R3 à St Palais servira de base d'apprentissage pour les stagiaires. La date pour passer l'examen théorique reste à définir (sous 15 jours après la date du stage) en plus d'une formation FMI.

#### ➤ Stage toutes catégories du 16 novembre 2024 :

Ce stage se fera le matin, sur terrains synthétiques à Rochefort.

Le programme ainsi que les rôles de chacun seront vus lors de la réunion de CDA plénière du 29/10.



### 5) Courriers

- Courrier de la Commission Régionale de Discipline du 17/10 : pris connaissance.
- Courrier de la Commission Départementale de Discipline du 17/10 : pris connaissance.
- Mail du 30/09 de M. MARILLEAU : pris connaissance.
- Mail du 06/10 de M. ROUX : pris connaissance.
- Étude de la réserve technique du 05/10/2024 :

Match de U14/U15, Poule B D2 : Dompierre Ste Soulle – Canton Aunis

Arbitre central bénévole : MALLARD Michael

Arbitre assistant 1 bénévole : BEZAGU Mathieu

Arbitre assistant 2 bénévole : POTET Nicolas

Réserve déposée à la fin du match par l'entraîneur de Canton Aunis, M. FLORENT Antoine.

Après lecture des pièces au dossier (feuille de match, rapport de l'entraîneur), les membres de la commission départementale jugeant en première instance.

Considérant que la réserve technique a été confirmée par le club plaignant dans les 48 heures (jours ouvrables) comme le stipule l'article 186, paragraphe 1 des règlements généraux.

En conséquence, la commission déclare la réserve recevable.

Sur le fond,

Considérant que sur la feuille de match, aucun remplaçant des deux équipes n'a participé à la rencontre.

La commission ne remarque aucune infraction aux lois du jeu.

Elle transmet le dossier à la commission départementale des championnats, coupes et challenges pour suite à donner et à la commission des jeunes pour information .

Dans le cadre de l'article 8 du statut de l'arbitrage et conformément à l'article 190 des règlements généraux, les décisions de la commission départementale d'arbitrage sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appels dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (Art. 188 des R.G. de la FFF) par lettre recommandée, télécopie ou courriel.

Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes et challenges (Art. 30, paragraphe 3 des règlements seniors district).

### 6) Tour de table

M. MILLET est revenu sur la réunion avec la CDA 79 et 85 du 15/10. L'ensemble des modalités seront présentées lors de la réunion de CDA plénière du 29/10.



Concernant l'arbitre M. ARANDA, nous constatons déjà, une seconde absence non motivée sur une rencontre de la saison 2024/2025. Une information sera faite à son club.

Concernant l'arbitre M. PRUNIER, nous avons reçu un rapport complémentaire de l'observateur M. MASSONNEAU sur une rencontre de D2. La CDA prend connaissance de ce rapport et va prochainement programmer une observation en D1 pour cet arbitre.

M. BOURGEOIS nous dresse un premier bilan sur la commission de discipline où cette dernière rencontre des difficultés sur les rapports d'arbitres (absence de rapport, manque de précisions).

M. SORIGNET nous dresse un bilan des désignations du mois de septembre.

La séance est levée à 21h20.

Prochaine réunion de bureau : 10 décembre 2024.

Le président de la CDA

Nicolas MILLET

Le secrétaire de séance

Serge BOURGEOIS